

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 22 mars 2024.

Ordre du jour :

- * Travaux de voirie : choix de l'entreprise
(Rue des Dômes, Parking de la Poste, Chemin de Salvart, Rue du Debas)
- * Travaux de voirie : choix de l'entreprise
(Accès Intermarché)
- * Travaux haie du cimetière :
 - choix de l'entreprise
 - demande de subvention auprès du Conseil Régional
- * Proposition d'achat du broyeur et d'un convoyeur
- * Personnel communal : prime pouvoir d'achat exceptionnelle (projet)
- * Terrain « Lhérat » : broyage et abattage d'arbres
- * Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales
- * Questions diverses

Présents : Mme COUTURAT, M. VIALARD, Mme COMBETTE, M. MATHILLON, Mme CALIMÉ WATIEZ, M. GRELET, Mme PEREZ, Mme MATHÉ, Mme BERGER, M. BARRIER, M. REMONDIN, Mme CHANEBOUX, M. MARCHE, M. GRINDEL,

Absents excusés : Mme FARGEVIEILLE (procuration à Mme PEREZ), Mme MASSERET (procuration à Mme MATHÉ), M. GAYET,

Absent : M. FABRE,

Secrétaire de séance : M. VIALARD.

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2024 a été adopté à l'unanimité.

Séance du 28 mars 2024

1- DCM 23_2024 – Travaux de Voirie (rue des Dômes, parking de La Poste, chemin de Salvert et rue du Debas) – choix de l'entreprise

Présents : 14 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de réaliser des travaux de réfection de voirie rue des Dômes, parking de La Poste, chemin de Salvert et rue du Debas.

Elle présente à l'assemblée trois devis estimatifs des entreprises suivantes :

- Entreprise COLAS : 44 468.00 € HT, soit 53 361.60 € TTC ;
- Entreprise EIFFAGE : 44 115.55 € HT, soit 52 938.66 € TTC ;
- Entreprise EUROVIA : 49 454.74 € HT, soit 59 345.69 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 44 115.55 € HT, soit 52 938.66 € TTC ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis correspondant.

2- DCM 24_2024 – Travaux de Voirie – accès Intermarché : choix de l'entreprise

Présents : 14 Votants : 16 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de réaliser des travaux de voirie afin de créer un chemin d'accès pour le nouvel Intermarché

Elle présente à l'assemblée deux devis estimatifs des entreprises suivantes :

- Entreprise DUBOSCLARD : 19 000.00 € HT, soit 22 800.00 € TTC ;
- Entreprise EIFFAGE : 19 970.00 € HT, soit 23 964.00 € TTC ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- décide de retenir l'entreprise DUBOSCLARD pour un montant de 19 000.00 € HT, soit 22 800.00 € TTC ;
- autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Séance du 28 mars 2024

3- DCM 25_2024 – Travaux d'aménagement aux abords du cimetière de Randan : choix de l'entreprise

Présents : 13 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Un élu est favorable à condition que les caniveaux des rues de la Commune soient nettoyés.

Délibération :

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de réaliser des travaux d'aménagement aux abords du cimetière, arrachage de la haie en bord de route, terrassement de cette bande et décaissement du parking.

Elle présente à l'assemblée quatre devis estimatifs des entreprises suivantes :

- Entreprise EUROVIA : 14 210.00 € HT, soit 17 052.00 € TTC ;
- Entreprise EIFFAGE : 29 470.00 € HT, soit 35 364.00 € TTC ;
- Entreprise SARL REMONDIN : 14 400.00 € HT, soit 17 280.00 € TTC ;
- Entreprise RENON : 29 006.00 € HT, soit 34 807.20 € TTC.

Monsieur Sylvain REMONDIN ne prend pas part au vote étant concerné professionnellement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise SARL REMONDIN pour un montant de 14 400.00 € HT, soit 17 280.00 € TTC ;
- autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

4- DCM 26_2024 – Travaux d'aménagement aux abords du cimetière de Randan : demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Présents : 14 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Monsieur Jean VIALLARD, Maire-adjoint, fait part à l'assemblée qu'après avoir retenu l'entreprise SARL REMONDIN pour un montant de 14 400.00 € HT, soit 17 280.00 € TTC pour les travaux d'aménagement à effectuer aux abords du cimetière, il souhaite solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à demander une subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Séance du 28 mars 2024

5- DCM 27_2024 – Proposition d'achat du broyeur et d'un convoyeur

Présents : 14 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 4

Commentaires : Néant

Délibération :

Monsieur Jean-Jacques MATHILLON, Maire-adjoint, fait part à l'assemblée que la Commune a reçu une proposition d'achat, de Monsieur BRENDANI Pascal, de 12 000 € TTC pour le broyeur et un convoyeur. Après négociation, une nouvelle proposition a été faite à 14 000 € TTC (12 000 € TTC pour le broyeur et 2 000 € TTC pour le convoyeur A incliné).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition d'achat de Monsieur BRENDANI Pascal pour un montant de 14 000 € TTC.
- de procéder à la résiliation du compteur de 36 KW qui est devenu inutile.

6- Personnel communal

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de délibération concernant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

7- DCM 28_2024 – Terrain « Lhérat » - broyage et abattage d'arbres (section ZN n°2)

Présents : 14 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient d'abattre certains arbres autour de l'ancien local du SIVOM, à Lhérat (section ZN n°2).

Elle présente le devis de l'entreprise BOUDIEU Yannick d'un montant de 1 600.00 € HT soit 1 920.00 TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la proposition de l'entreprise BOUDIEU Yannick ;
- autorise Madame le Maire à signer le devis.

Séance du 28 mars 2024

8- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales

*** CCPL – Commission Santé – Le Contrat Local de Santé (CLS)**

Qu'est-ce qu'un CLS : le CLS décline les priorités du Projet Régional de Santé au niveau local en tenant compte des besoins territoriaux identifiés afin d'améliorer la santé des habitants.

Il s'agit d'un engagement contractuel volontaire de 5 ans qui vise à développer et coordonner des actions de promotion de la santé, de prévention, de développement de la politique de soin, d'accompagnement médico-social et, également des actions portant sur les déterminants (logement, transport, environnement, etc.) afin de réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de santé.

L'élaboration du CLS prend appui sur un travail de concertation avec les acteurs locaux afin d'identifier au mieux les enjeux territoriaux et bâtir un plan d'actions cohérent. Des groupes de travail thématiques vont être créés avec l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, professionnels de santé, partenaires, élus...)

Mme Lydia BOUIMA sera la coordonnatrice du CLS au sein de notre COMCOM.

*** Commission communale - Commissions Animation et Agriculture**

Suite à la fermeture de restaurant « Hôtel du Centre » il a été décidé de choisir un traiteur pour faire un repas champêtre. Prévoir la location d'un barnum et d'une toilette mobile.

Le concert avant le feu d'artifice débutera à 20 h 00.

9- Projet nouvelle Mairie

Monsieur RICARD, du CAUE, a présenté le projet de la nouvelle Mairie dans les grandes lignes. Deux projets ressortent de cette présentation : la future Mairie en avant-plan et la salle du conseil et des mariages en arrière-plan avec ou pas d'ascenseur.

Prévision budgétaire : à peu près 1 000 000 €.

Dans une quinzaine de jours, Monsieur RICARD reviendra vers le Conseil Municipal pour lancer l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40.

Table des délibérations :

DCM 23_2024	<i>Travaux de Voirie (rue des Dômes, parking de La Poste, chemin de Salvert et rue du Debas) – choix de l'entreprise</i>
DCM 24_2024	<i>Travaux de Voirie – accès Intermarché : choix de l'entreprise</i>
DCM 25_2024	<i>Travaux d'aménagement aux abords du cimetière de Randan : choix de l'entreprise</i>

Séance du 28 mars 2024

DCM 26_2024	<i>Travaux d'aménagement aux abords du cimetière de Randan : demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</i>
DCM 27_2024	<i>Proposition d'achat du broyeur et d'un convoyeur</i>
DCM 28_2024	<i>Terrain « Lhérat » - broyage et abattage d'arbres (section ZN n°2)</i>

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COUTURAT Sandrine		FARGEVIEILLE Emmanuelle (procuration à Mme PEREZ)	
VIALLARD Jean		COMBETTE Jeannine Gisèle	
MATHILLON Jean-Jacques		CALIMÉ WATIEZ Brigitte	
MASSERET Nicole (procuration à Mme MATHÉ)		GRELET Thierry	
PEREZ Nicole		MATHÉ Sylvie	
BERGER Françoise		BARRIER Emmanuel	
REMONDIN Sylvain		CHANEBOUX Sandrine	
MARCHE Sébastien		GRINDEL Lucas	